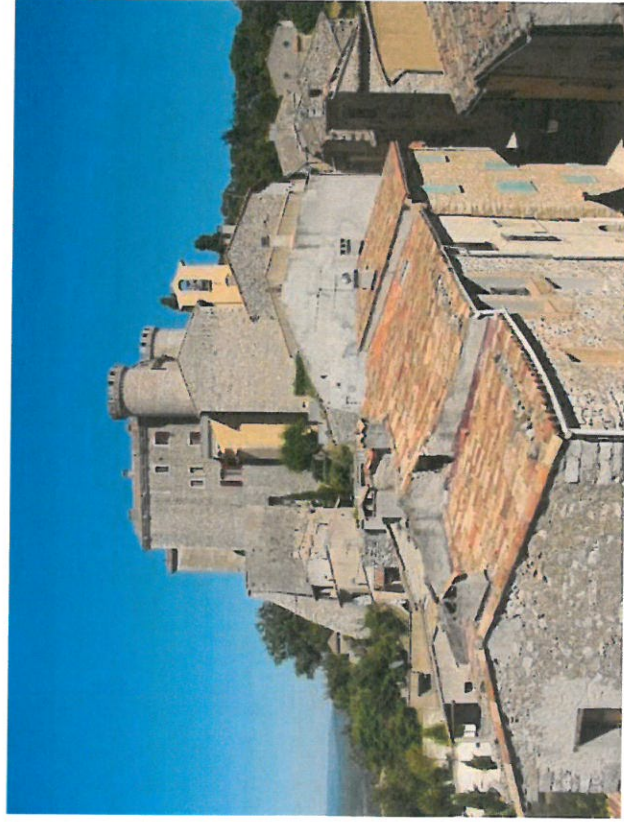


Etude diagnostic de l'A.N.A.H en partenariat avec la CCPV

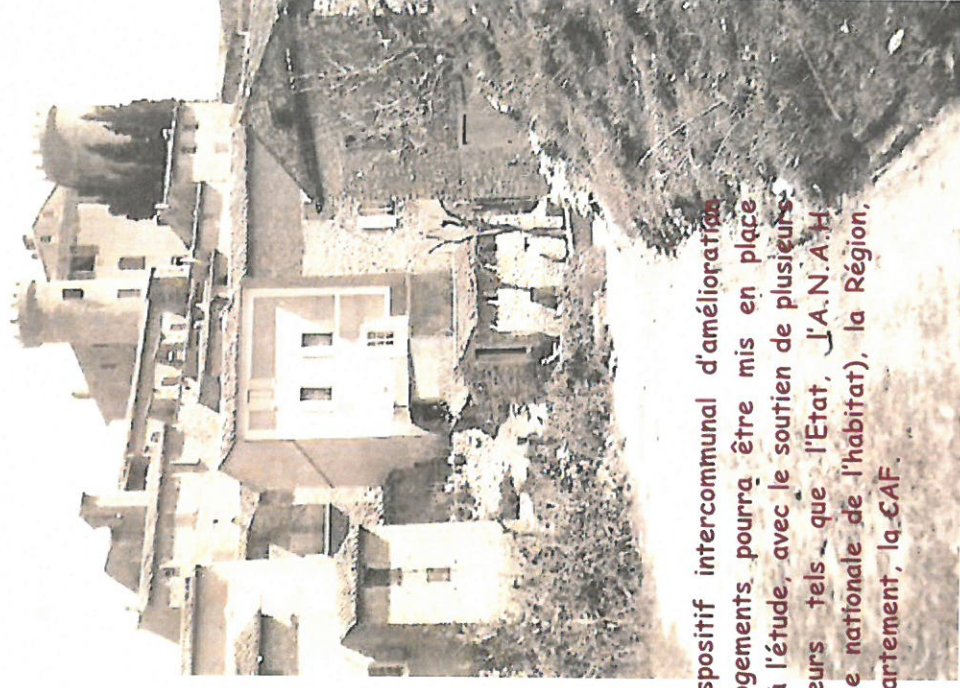
La Communauté de Communes Provence Verdon en partenariat avec l'Agence Nationale de l'Habitat (A.N.A.H) a lancé une étude diagnostic portant sur les logements des 15 communes du territoire en vue de **connaître les besoins d'amélioration des logements et notamment les besoins de travaux** pour améliorer :

- la performance énergétique, le confort d'usage, l'adaptation pour les personnes à mobilité réduite et traiter la salubrité des logements ou des immeubles.



Des questionnaires sont envoyés aux occupants ou aux propriétaires de logements locatifs.

L'étude va permettre également de connaître les logements vacants qui nécessitent des travaux de rénovation pour être mis à nouveau sur le marché locatif.



Un dispositif intercommunal d'amélioration des logements pourra être mis en place suite à l'étude, avec le soutien de plusieurs financeurs tels que l'Etat, l'A.N.A.H (Agence nationale de l'habitat), la Région, le Département, la CAF.

L'objectif est de permettre aux propriétaires de valoriser leur patrimoine en bénéficiant pour leurs travaux de subventions, de déductions fiscales et de l'assistance d'une équipe de professionnels.


SOLIHA Var a été missionné pour cette étude diagnostic qui se déroulera pendant 5 mois. Une équipe composée de 3 professionnels de l'Habitat va parcourir les 15 communes et visiter une cinquantaine logements.

Contact : Madame Lambotin de SOLIHA Var au 04 94 22 65 85.




PERMANENCES DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PROVENCE VERDON



	MSAP BARJOLS Ancien collège - 261 route de Tavernes 04 94 77 10 08 / msap-barjols@provenceverdon.fr	MSAP RIANS Chemin de l'Umède - RD 3 04 94 78 53 27 / msap-rians@provenceverdon.fr
Aide et assistance bien-être - Aide à domicile	3 ^e mardi du mois de 9h à 12h *	1 ^{er} jeudi du mois de 9h à 12h *
CARPOS - Aide à domicile	1 ^{er} mardi du mois de 9h à 12h *	2 ^e mardi du mois de 9h à 12h *
CDAD Conseils juridiques gratuits d'un avocat	2 ^e et 4 ^e lundis du mois de 14h à 17h sur RDV à la MSAP	3 ^e vendredi du mois de 9h à 12h sur RDV à la MSAP
Conciliateur de justice	3 ^e , 4 ^e et 5 ^e lundis du mois de 9h à 12h sur RDV à la MSAP	Mercredi de 9h à 12h30 sur RDV à la MSAP
SAFER - Agriculteurs et propriétaires ruraux	Mercredi de 9h à 12h *	1 ^{er} et 3 ^e lundis du mois de 9h à 12h30 *
Terre d'Ambitions Entreprises	2 ^e et 4 ^e vendredis de 9h à 12h sur RDV à la MSAP	2 ^e et 4 ^e vendredis du mois de 14h à 17h sur RDV à la MSAP
ACAP - Aide à domicile	3 ^e mercredi du mois de 9h à 12h *	 Siège CC Provence Verdon Avenue de la Foux à Varages Service urbanisme : 04 94 59 18 50
ADAFMI - Aide à domicile	1 ^{er} mardi du mois de 14h à 16h *	
AVIE Cap Emploi - Travailleurs handicapés	sur prescription - information à la MSAP	
CEDIS - Bénéficiaires du RSA	sur prescription - information à la MSAP	
CIRFA Forces armées (terre, air, marine)	2 ^e mercredi du mois de 9h à 12h sur RDV à la MSAP	
CPAM Sécurité sociale	Mardi de 9h à 12h sur RDV au 3646 ou via le site ameli.fr	
	Ateliers « Ameli.fr » 1 fois par mois sur RDV à la MSAP	
CRDVA Associations	4 ^e mercredi du mois de 9h à 12h sur RDV à la MSAP	
Pôle Emploi	2 ^e et 4 ^e jeudis du mois de 9h à 12h et de 14h à 17h *	
	Atelier « Utiliser l'ordinateur pour sa recherche d'emploi » un jeudi par mois de 14h à 16h sur RDV à la MSAP	
Retravailler Provence	sur prescription - information à la MSAP	

* sans RDV

	Siège CC Provence Verdon Avenue de la Foux à Varages Service urbanisme : 04 94 59 18 50
Architecte des Bâtiments de France	Une fois par mois sur RDV au service urbanisme
Architecte-conseil CAUE du Var	Une fois par mois sur RDV au service urbanisme
Espace Info Energie	1 ^{er} mercredi du mois de 9h à 12h sur RDV au service urbanisme ou au 04 94 99 17 25

Relais Assistants Maternels
Les Magnanrelles
Rte de St Maximin à Brue-Auriac
04 94 04 09 14 / ram@provenceverdon.fr

Permanences téléphoniques et accueil *
Mardi et jeudi de 13h30 à 17h

www.provenceverdon.fr

rubriques : services à la population, urbanisme, petite enfance



A partir du mois de février 2017, un nouvel accueil sera mis en place à St Martin de Pallières, un mercredi par mois de 14h à 17h à la salle polyvalente de l'Ecole des Pallières.

Cet accueil, comme les autres ateliers, sera ouvert à toutes les familles de la Communauté de communes.

Alors rendez-vous le 01 février pour l'ouverture des accueils du LAEP à St Martin !

Un planning mensuel de l'ensemble des ateliers proposés est en ligne sur le site de la Communauté de communes et envoyé aux communes de la CCPV pour affichage.

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter la coordinatrice du LAEP, Aurélie LANZA au 04.94.04.09.14 et au 06.78.13.98.46. www.provenceverdon.fr

Le Lieu d'Accueil Enfants Parents : un lieu dédié aux familles.



La Communauté de Communes Provence Verdon (CCPV) a ouvert un nouveau service : un Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP).

La CCPV propose plusieurs services en direction des familles et de leur (s) enfant (s) âgés de 0 à 6 ans :

Six crèches (116 places) et Deux Relais Assistants Maternels Intercommunaux itinérants (230 places chez les assistantes maternelles).

Le besoin en mode de « garde » est donc couvert mais les familles ont fait part de leur souhait d'avoir un lieu où se retrouver avec d'autres parents en présence de professionnels pour échanger sur leur rôle tout en permettant à leurs enfants de rencontrer d'autres enfants.

Pour répondre à cette demande, un Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP) intercommunal itinérant a ouvert ses portes en mars 2016.

Le LAEP est un lieu de jeux, de découverte et de rencontres pour les enfants de 0 à 6 ans. Il est aussi un lieu d'informations, d'écoute et d'échanges pour les parents, les grands-parents, les futurs-parents, ou les personnes référentes de l'enfant.

Le LAEP est un service gratuit, sans inscription préalable, en itinérance, et ouvert à toute famille résidant sur le territoire de la Communauté de communes.

Jour	Lieux	Villes
Lundi	Centre de loisirs (près de la piscine)	Barjols
	Salle des mariages (près de la mairie)	Ginasservis
Mercredi	RAM Les Magnanailles (rte de St Maximin)	Brue - Auriac
	Salle de la Verrière (Parking du château, près de l'école primaire)	Rians



Accès et parking
La MSAP de Barjols se situe en contre-bas du rond point de l'ancien collège. Elle est mitoyenne du Conseil départemental et de la Mission locale. Deux parkings situés à l'avant et à l'arrière des bâtiments sont mis à disposition du public.



Accès et parking
Le local de la MSAP est l'ancien Square habitat, à proximité du Carrefour Contact et du Crédit agricole. L'accès à la MSAP se fait par le rond-point du parking de Carrefour Contact.



Pour voter en 2017,
JE M'INSCRIS
sur les listes électorales

Dès
maintenant
et au plus tard
le 31 décembre 2016



Pourquoi s'inscrire sur une liste électorale ?

Pour ne pas manquer les rendez-vous électoraux de 2017 ou d'éventuelles élections partielles qui seraient organisées dans votre commune ou votre département en 2017, vous devez être inscrit sur la liste électorale de votre commune. L'inscription sur les listes électorales est d'ailleurs obligatoire.

Cette inscription vous permettra également de recevoir votre carte d'électeur, sur laquelle figure l'adresse de votre bureau de vote.

Les prochains scrutins sont l'élection présidentielle des dimanches 23 avril et 7 mai 2017 et les élections législatives des dimanches 11 et 18 juin 2017.

Depuis le 25 août 2015, le bureau de vote de St Martin de Pallières a été transféré à la Salle Polyvalente de l'École des Pallières.



RECENSEMENT
de la population 2017
www.le-recensement-et-moi.fr

DES CHIFFRES AUJOURD'HUI
POUR CONSTRUIRE DEMAIN

CEST VILLE

Le recensement de la population permet de connaître le nombre de personnes vivant dans chaque commune. De ces chiffres découle la participation de l'état au budget des communes, le nombre de conseillers municipaux ou le nombre de pharmaciens. Par ailleurs, ouvrir une crèche, installer un commerce, construire des logements ou développer des moyens de transport sont des projets s'appuyant sur la connaissance de la population. Le recensement permet ainsi d'ajuster l'action publique aux besoins des populations.

CEST SIMPLE

Un agent recenseur recruté par votre maire se présente chez vous. Il vous remet vos identifiants pour vous faire recenser en ligne ou, si vous ne le pouvez pas, les questionnaires papier à remplir qu'il vendra récupérer à un moment convenu avec vous.

CEST SÛR

Le recensement se déroule selon des procédures approuvées par la Commission nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL). Lors du traitement des questionnaires, votre nom et votre adresse ne sont pas enregistrés et ne sont pas conservés dans les bases de données. Enfin, toutes les personnes ayant accès aux questionnaires (dont les agents recenseurs) sont tenues au secret professionnel.

LE RECENSEMENT PAR INTERNET : C'EST PLUS PRATIQUE !

Plus de 4,1 millions de personnes ont répondu en ligne en 2016, soit une économie de plus de 30 tonnes de papier. On a tout à y gagner ! Pour en savoir plus, vous pouvez vous adresser à votre agent recenseur, à votre maire ou vous rendre sur le site : www.le-recensement-et-moi.fr



LE RECENSEMENT SE DÉROULE DANS VOTRE COMMUNE DU 19 JANVIER AU 18 FÉVRIER 2017

SE FAIRE RECENSER EST UN GESTE CIVIQUE. TOUTE À TOUS
www.le-recensement-et-moi.fr



Insee & votre commune

Le recensement de la population, c'est aussi et surtout un agent recenseur qui du 19 janvier au 18 février 2017 sillonnera les rues et quartiers de notre village.



En 2012, Christine Bertrand, s'était acquittée de cette tâche avec brio et malgré la neige ! ... Pour 2017, c'est Régine Houben, qui aura la lourde tâche de procéder au comptage des Saint Martinaises et Saint Martinais.

Merci de lui réserver le meilleur accueil !

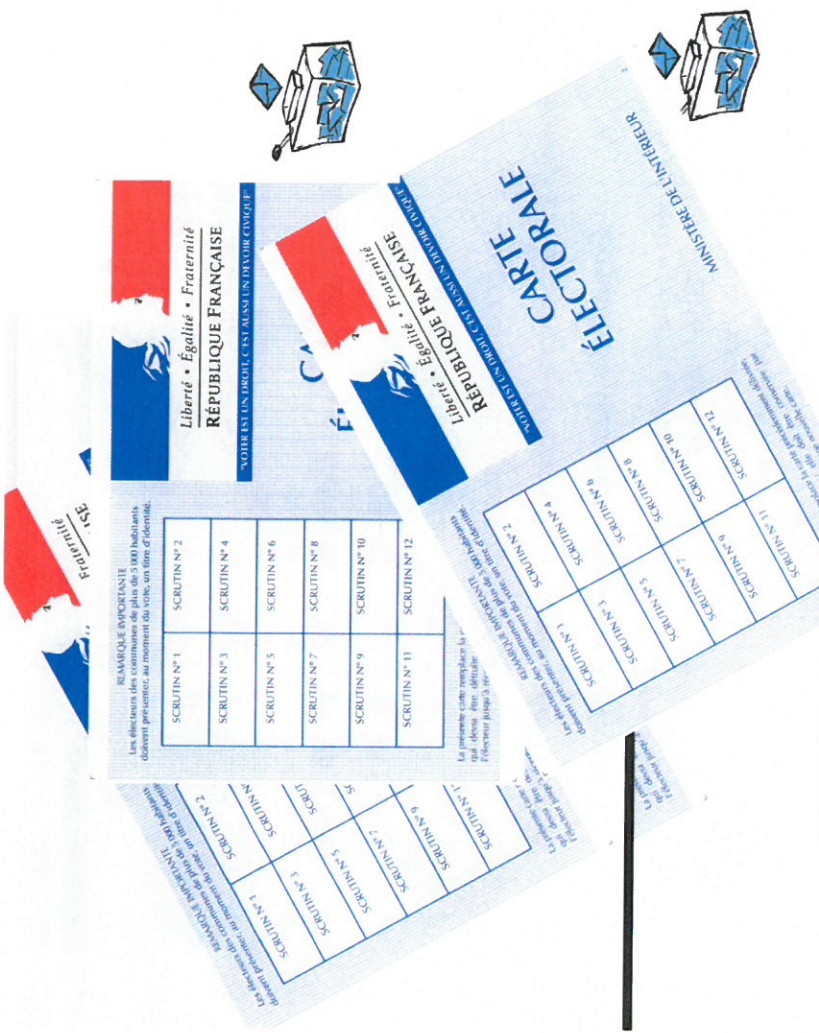
Mais ce bulletin est surtout l'occasion pour moi et l'ensemble de vos élus de vous souhaiter un temps de Noël plein de chaleur et d'affection, dans vos familles ou entourés de vos amis et de faire le vœu que l'esprit de générosité et d'attention aux autres que symbolise cette fête, irradie notre village tout au long de cette année nouvelle.

Bernard de Boisgelin

Monsieur le Maire,
Mesdames et Messieurs
Les Conseillers Municipaux

Invitent les Saint-Martinaises,
Les Saint-Martinais,
Leurs familles et leurs amis
à célébrer la
Nouvelle Année
Samedi 14 Janvier 2017

A partir de 18 heures
Salle Polyvalente de l'Ecole des Pallières



REVISION DES LISTES ELECTORALES :

Les personnes qui souhaitent s'inscrire sur la liste électorale de la Commune de St Martin de Pallières peuvent le faire jusqu'au

31 décembre 2016 - 11h ;

aux heures d'ouverture du secrétariat



Horaires d'ouverture du
Secrétariat de Mairie du
12 Décembre 2016 au 15
Janvier 2017 :

Mardi 13—20 décembre et Mardi 10 janvier de 9h à midi

Judi 15 décembre et Judi 05—12 janvier de 9h à midi

Vendredi 16—30 décembre et

Vendredi 06—13 janvier de 14h à 18h

Samedi 17 décembre et Samedi 07 janvier de 9h à midi

Samedi 31 décembre de 8h à 11h



Direction Départementale des
Finances Publiques
Midi-Pyrénées

La trésorerie de RIANS sera
définitivement fermée
à partir du 23/12/2016

Le service dont vous dépendez
sera désormais la Trésorerie de BARJOLS



Pour toute demande, n'oubliez pas de vous déplacer,
prenez l'appoint que vous pouvez :

- 1. Consulter le portail fiscal : www.impots.gouv.fr (12h à 17h)
- 2. Faire une question ou prendre rendez-vous via la messagerie sécurisée
- 3. Ouverture de la trésorerie de la commune de Rians
- 4. Ouverture de la trésorerie de la commune de Barjols
- 5. Ouverture de la trésorerie de la commune de Saint-Martin-de-Pallières

Ouverture hebdomadaire du secrétariat de mairie :

Mardi, jeudi, samedi de 9h à 12h

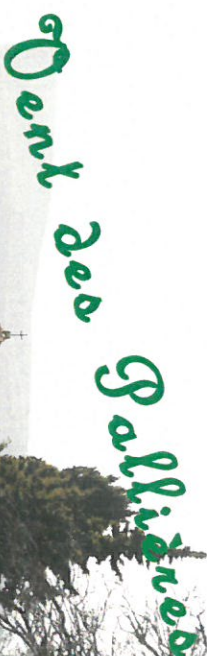
Vendredi de 14h à 18h

Téléphone : 04 94 72 80 45 / Télécopie : 04 94 72 80 46

Messagerie : mairie-stmartindepallieres@orange.fr



Editeur de la publication : Mairie de St Martin de Pallières
Directeur de publication : Bernard de Boisselin
Crédit photos : CC-Pae Verdon, Mairie de St Martin de Pallières (Nicolas Geneviève)



Petit bulletin d'information
Décembre 2016 / Janvier 2017

ANNEE 2016, N°08



Dans ce numéro :

Ces quelques pages sont l'occasion en cette fin d'année de vous informer et de vous communiquer certaines nouvelles, annonces et rendez-vous de votre village. C'est également un des moyens qui permet à la municipalité de créer un lien avec vous et notamment ceux qui ne sont saint martinais que de façon saisonnière.

En tout début d'année, deux événements vont marquer notre quotidien :

- Le recensement de la population, qui a lieu tous les 5 ans et qui incarne une importance certaine dans l'évolution et l'administration future de la commune.
- Et l'aménagement de la route entre la grande fontaine et l'école dont le chantier s'étalera sur 3 ou 4 mois, et qui engendra forcément certaines difficultés de circulation.

Le mot du maire	Page 1
Le mot du maire (suite)	Page 2
Les Vœux du Maire	Page 2
Le recensement 2017	Page 3
La CCPV informe :	
1 Les LAEP	Page 4
2 Un LAEP à St Martin	Page 5
3 Etude diagnostic ANAH	Page 6
4 Etude diagnostic ANAH (suite)	Page 7
5 Les permanences des MSAP	Page 8
6 Localisation des MSAP	Page 9
Inscription sur les	Page 10
Listes électorales	Page 11
Secrétariat de Mairie	Page 12
Mot de la secrétaire de Mairie	Page 12
Infos Trésorerie Rians/Barjols	Page 12

